



Paris le 3 octobre 2019.

M. le président,

Ce CTL intervient dans un contexte de fortes mobilisations des agentes et agents de la DGFIP contre le plan Darmanin qui consiste à détruire notre réseau de proximité. Les agentes et agents sur tout le territoire sont soutenus par les élu.es locaux qui défendent avec un certain acharnement notre service public.

Cette mobilisation qui a débuté le 6 juin dernier avec la publication des cartes, a vu son point d'orgue le 16 septembre avec près de 36 % de grévistes au plan national et avec de très nombreux départements qui ont dépassé les 50% de grévistes mais également de nombreuses grèves reconductibles, blocages, occupation de locaux, envahissements, marches de défense du service public, actions de communication à l'attention des usagers. Sur Paris, presque 30 % d'agentes et d'agents étaient en grève le 16 septembre. Ce chiffre, M. le président, doit vous alerter et montre que notre avenir professionnel et personnel est une préoccupation majeure de nos collègues et que l'omerta qui règne sur Paris est source de colère. Mais à priori, M. le président, le Directeur régional de Paris n'est pas prêt à nous annoncer quoi que ce soit. Mais peut-être que nous nous trompons ?

Face à cette mobilisation qui perdure et qui se cristallise, notre ministre M.Darmanin cherche à temporiser et quelques reculs sont d'ores et déjà annoncés : abandon des agences comptables, prorogation de la période de concertation jusqu'à la fin de l'année et absence de fermeture de trésorerie en 2020 en cas d'opposition des élu.es...On peut également voir ici ou là des nouvelles propositions de cartes faites par les directions locales, de renoncements à certaines fermetures...Les futures élections municipales, la mobilisation des collègues ne sont probablement pas étrangères à cette récente mais salutaire prise de conscience de notre ministre et de nos directeurs locaux.

Dans sa lettre aux agentes et agents du 4 septembre dernier, Gérald Darmanin poursuit sa communication mensongère. La concertation écrit-il, « lancée le 6 juin dernier est en cours. Les directrices et les directeurs départementaux ont été mandatés pour qu'elle soit ouverte, constructive et que vous soyez écoutés. » Pour notre part, nous préférierions être entendus et donc que ce projet soit purement et simplement retiré comme le demandent les agentes et agents de la DGFIP.

À ce jour, nous avons le sentiment que notre administration n'a plus aucune limite

dans l'absurdité entraînant des conséquences néfastes pour les agentes et agents. Pour les agentes et agents, le mouvement d'affectation des B stagiaires est une leçon de choses et montre concrètement ce que les organisations syndicales dénoncent depuis des mois. En effet, des départements de province fermés par la DG aux titulaires pour le mouvement de septembre 2019, y compris en rapprochement, sont affectés d'office des contrôleur-es stagiaires qui demandent la région parisienne où subsistent pourtant d'innombrables postes vacants... Une question se pose : ne serait-ce pas une anticipation de la future démétropolisation que nous allons subir ? Résultat : un nombre invraisemblable de renoncements au bénéfice du concours. Et Monsieur Darmanin ose écrire que les restructurations n'entraîneront pas de mobilité forcée...

Mais ce n'est pas tout ! À peine promulguée, la loi dite de « transformation de la fonction publique » et avant même que les décrets d'applications soient publiés, la DGFIP multiplie les offres d'emplois de contractuel.les pour des contrats à durée déterminée dans les directions territoriales pour l'instant essentiellement pour des cadres A avec rémunération à négocier... Et Paris n'est pas en reste puisque nous avons trouvé sur le site de l'APEC des offres d'emplois concernant des postes de gestionnaire Pôle succession et aide au pilotage pôle succession, postes situés dans le 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Connaissant votre attachement aux instances représentatives du personnel, nous ne doutons pas que vous allez nous informer de ce mode de recrutement, du salaire proposé et des droits pour ces « futur.es collègues ». Ce point n'apparaissant pas à l'ordre du jour, vous vous apprêtez très probablement à nous annoncer qu'il s'agit d'un oubli de votre part. Cela doit être également le cas concernant l'expérimentation de l'accueil de dépôt au SDE de Saint-Sulpice à compter du 30 septembre.

Nous ne pouvons pas terminer cette partie de notre liminaire sans avoir une pensée plus qu'émue pour notre collègue d'Yvetot qui s'est pendue le 24 septembre sur son lieu de travail. C'est la deuxième pendaison dans notre administration depuis le mois de juin, sans compter les tentatives de suicides qui ont pu avoir lieu ailleurs. Évidemment, les causes d'un suicide sont complexes mais le fait qu'il ait lieu au travail n'est pas anodin et doit alerter la Direction générale et les directions locales sur les conséquences désastreuses des restructurations incessantes, des suppressions d'emplois, des objectifs de plus en plus inatteignables, des pressions en tous genres, de la dégradation de nos conditions de travail. Plus que jamais Solidaires Finances Publiques, se battra pour que collectivement nous agissions pour ne pas perdre notre vie à la gagner.

### **Concernant l'ordre du jour de ce CTL :**

Comme vous le savez, Solidaires Finances Publiques est très attaché à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et donc à une de nos missions centrale : le contrôle fiscal qui reste pour nous la contrepartie du système déclaratif. Et force est de constater que

les dernières lois ont de quoi nous inquiéter quant à la réelle volonté de ce gouvernement d'aller chercher les plus de 80 milliards d'euros de fraude et d'évasion fiscale. Ne serait-ce pas de la poudre de perlimpinpin ?

Que pouvons-nous penser également de la note de service du Directeur Général du 12 juillet ayant pour objet « *orientations générales en faveur d'une conclusion apaisée des contrôles fiscaux ?* »

Notre DG, qui a activement participé en tant que directeur de cabinet à l'élaboration et la mise en place de la loi ESSOC, montre à cette occasion qu'il méconnaît totalement le travail, l'environnement des acteurs et actrices du contrôle fiscal de la DGFIP. Pire avec cette note, nous avons l'impression que le mouvement s'accélère pour faire quasi disparaître le contrôle fiscal, en faire un instrument véritablement inopérant. Et ce n'est pas la création de la police fiscale qui nous fera changer d'avis sur les grandes évolutions en cours puisque pour être efficace cette police fiscale manque cruellement de moyens humains tout comme le nombre de magistrats du pôle financier du TGI de Paris reste largement insuffisant. Et que penser des attaques contre la BNRDF ?

Bref, vous l'aurez compris, nous ne sommes pas dupes, ce gouvernement encore plus que les précédents, veut en finir avec la mission de contrôle de notre une administration.

Concernant ces documents nous regrettons, une fois encore, qu'ils ne tirent aucun constat, aucune analyse par rapport aux données chiffrées annoncées. Sur les 7 fiches présentées, nos élu.es et nos expert.es argumenteront au cours de la réunion.

Toutefois, quelques constats s'imposent :

– Vous ne vous appuyez que sur les directives nationales du PNCF, sans nous présenter ce que vous savez du tissu fiscal parisien ou plus précisément des tissus fiscaux parisiens, ni même du contexte des autres inter-régions.

– Pour Solidaires Finances Publiques, il faut des moyens humains, matériels notamment informatiques à la pointe ainsi que des moyens juridiques pour que le contrôle fiscal soit réellement efficace...ce qui est, malheureusement loin d'être le cas. Tout cet aspect est totalement absent de vos documents tout comme l'analyse et les données de l'entièreté de la chaîne du contrôle fiscal.

– Vous n'analysez et ne programmez le contrôle fiscal que par la seule perspective de sa « rentabilité » attendue. Ce qui pour Solidaires Finances Publiques est un détournement de la philosophie du contrôle fiscal qui en sa qualité de contrepartie d'un système déclaratif doit conserver une dimension aléatoire et globale pour permettre ainsi d'assurer l'égalité de toutes et tous devant l'impôt et inciter au civisme fiscal, sans préoccupation excessive de rentabilité.